



9 décembre 2002

Circulaire*

Circulaire du Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines

Destinataires: Les fonctionnaires du Secrétariat

Objet: **Composition du Comité des nominations et des promotions et de la Commission et de l'Organe subsidiaire des nominations et des promotions du Siège**

Additif

Le mandat des membres actuels du Comité des nominations et des promotions et de la Commission et de l'Organe subsidiaire des nominations et des promotions du Siège a été prorogé jusqu'au 30 novembre 2002.

En application de la résolution 55/258 de l'Assemblée générale, en date du 14 juin 2001, sur la gestion des ressources humaines, un nouveau système de sélection du personnel est entré en vigueur le 1er mai 2002. Suivant la disposition 104.14 révisée du Règlement du personnel, des organes centraux de contrôle ont été mis en place dans le cadre du nouveau système pour remplacer les organes chargés des nominations et des promotions. Toutefois, conformément au paragraphe 12.3 de l'instruction administrative ST/AI/2002/4 du 23 avril 2002, pendant la période de transition, les réponses aux avis de vacance de poste publiés avant le 1er mai 2002 sont examinées par les organes chargés des nominations et des promotions dans le cadre du système en vigueur au moment de la publication de ces avis.

Compte tenu de ce qui précède, le Secrétaire général a décidé de proroger le mandat des membres actuels du Comité des nominations et des promotions et de la Commission et de l'Organe subsidiaire des nominations et des promotions du Siège jusqu'au 28 février 2003.

* Date d'expiration : 28 février 2003.

